

DOSSIER DE CANDIDATURE



Nos partenaires :





Candidatez aux Trophées GénérationsSIM !

• • • •

1^{ÈRE} ÉDITION :

DES ENTREPRISES ET 3 TROPHÉES

Vous avez mis en place des actions spécifiques pour recruter et intégrer les nouvelles générations dans votre entreprise ? Vous avez à cœur de créer du lien entre les sachants et les nouveaux entrants ? Les Trophées GénérationsSIM ont été créés pour mettre la lumière sur les entreprises engagées !

Les Trophées de GénérationsSIM ont **3 objectifs majeurs** :

- **Valoriser** les bonnes pratiques des entreprises à destination des jeunes
- **Récompenser** les entreprises qui s'impliquent pour créer du lien entre les générations
- **Partager et faire-connaître** les bonnes pratiques en la matière

Vous êtes une entreprise alsacienne et intégrer efficacement les jeunes dans votre structure vous tient à cœur ? Vous êtes aujourd'hui persuadés de disposer d'une politique de recrutement et d'accueil de la nouvelle génération adaptée aux X,Y, Millénials et autres ? **Alors faites-le savoir !**

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le 13 avril 2018 à 18H

DOSSIER À RETOURNER :

par email

ou

par voie postale

info@sim.asso.fr

**Société Industrielle Mulhouse
Opération GénérationsSIM
10 rue de la bourse
BP 1329
68100 MULHOUSE**

Le candidat peut joindre à son dossier de candidature tout autre élément/pièce pour motiver sa candidature

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE CANDIDATE

Raison sociale

Année de création

Adresse complète

Secteur d'activité

Effectif de l'entreprise

Présentation
de l'activité de
l'entreprise

PORTEUR DE LA CANDIDATURE

Prénom - Nom

Téléphone ligne directe

Mobile

Courriel

Fonction et mission

2. TYPOLOGIE DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Quelle est la moyenne d'âge des salariés de votre entreprise ?

Quelle est la part de jeunes dans votre entreprise ?

Avez-vous des politiques d'intégration/ de recrutement des jeunes ?

Pourquoi recruter des jeunes ?

3. ACTION(S) PROPOSÉE(S) PAR L'ENTREPRISE

Parlez-nous d'une ou plusieurs action(s) proposée(s) par votre entreprise favorisant l'intégration de jeune(s) recru(es) ou de liens entre les générations ?

4. FOCUS SUR L'ACTION « GENERATIONSSIM »

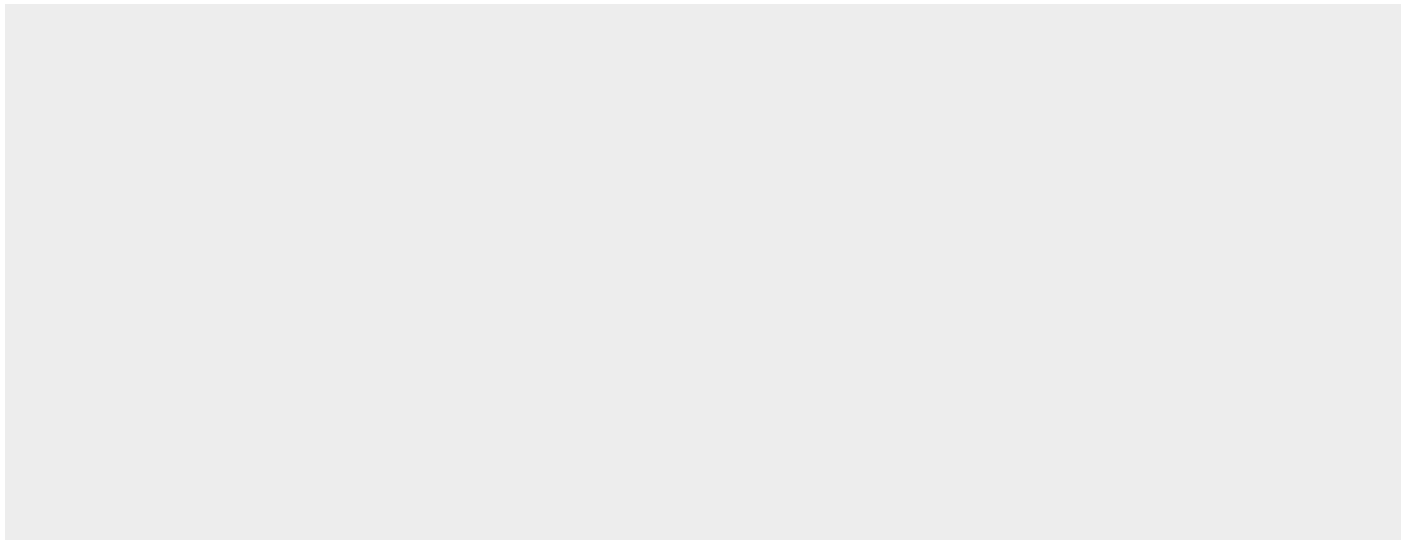
Décrivez une ou plusieurs action(s) qui vous a permis la création de liens entre les générations.

Quelle a été la problématique de départ ?

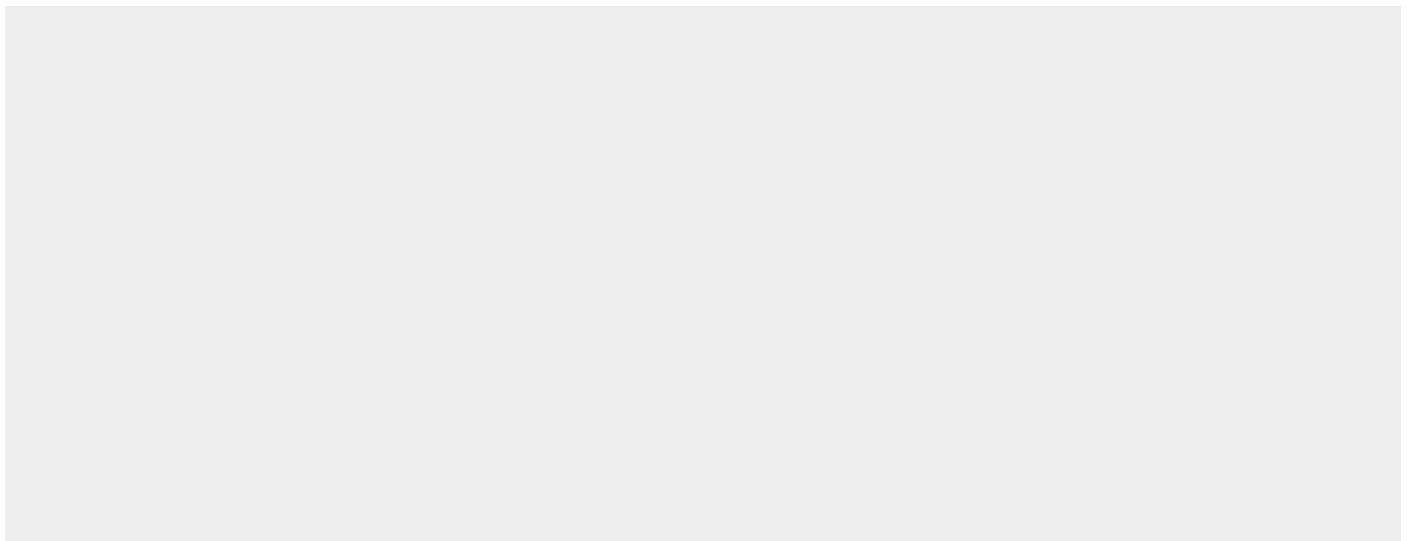
Quelle a été la réponse proposée ?

Quels ont été les moyens utilisés ?

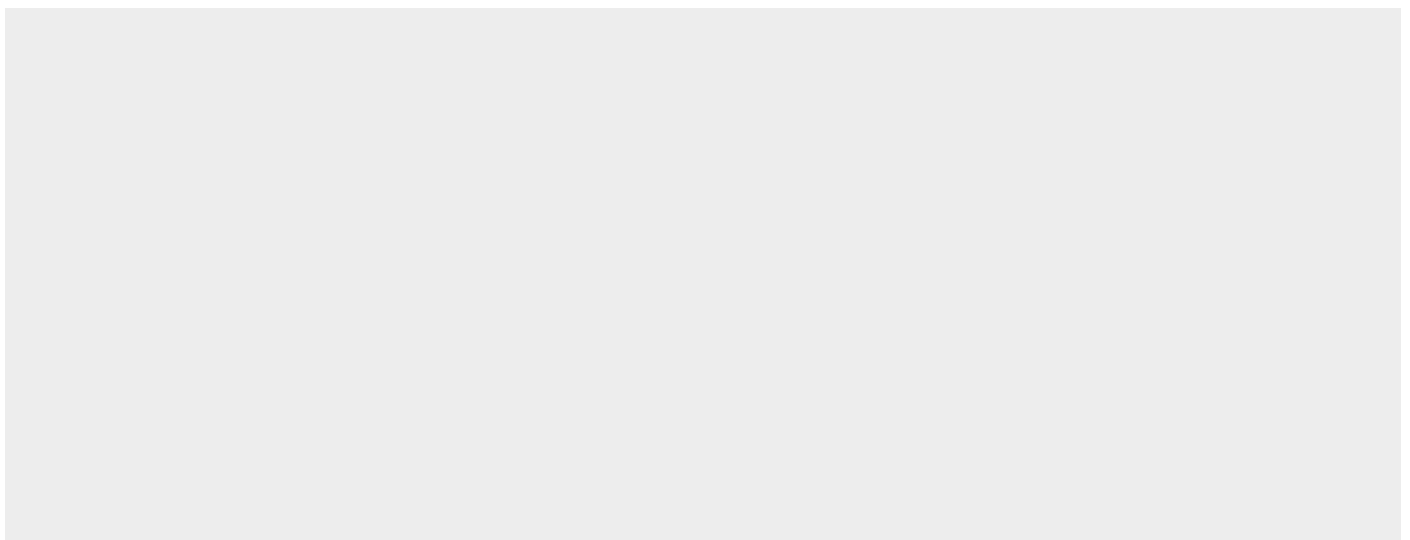
Quels étaient les objectifs attendus ?



Quels ont été les résultats ?



L'action est-elle pérenne ?



RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation du Trophées

Organisé par un groupe de travail composé de Membres de la Société Industrielle de Mulhouse, les Trophées de GénérationsSIM valorisent les actions exemplaires que les entreprises engagent en faveur du recrutement et de l'intégration des jeunes, ainsi que de la création des liens entre les générations.

Article 2 : Statut des candidats, objet du concours

Les Trophées sont ouverts à toute entreprise du Sud-Alsace ayant réalisé des actions exemplaires qui répondent à la description de l'article 1, quelle que soit la taille des entreprises candidates.

Article 3 : Candidature, retrait et dépôt de dossier

Les candidats doivent remplir le dossier de candidature qui est à télécharger sur le site generationsim.fr. Tout dossier incomplet ne sera pas transmis au jury. Le candidat dispose du droit de fournir tout élément supplémentaire pouvant détailler sa candidature.

DOSSIER À RETOURNER :

par email

info@sim.asso.fr

ou

par voie postale

Société Industrielle Mulhouse
Opération GénérationsSIM
10 rue de la bourse
BP 1329
68100 MULHOUSE

Article 4 : Recevabilité et date limite

Les candidats acceptent que le simple fait de participer au présent concours les soumette obligatoirement à la loi française, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours, objet du présent règlement, ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci.

Tout participant qui adressera un dossier dans le cadre du présent concours certifie et garantit que le candidat en est l'auteur exclusif et unique et qu'il ne viole directement et/ou indirectement aucun droit de tiers. Les idées et réalisations restent la propriété des candidats.

La candidature devra être formulée par un retour de ce dossier dûment renseigné à la SIM conformément au calendrier défini dans l'article 5.

Article 5 : Calendrier

15 février 2018 : Ouverture des candidatures

13 avril 2018 : Clôture des candidatures

20 avril 2018 : Délibération du jury

19 juin 2018 : Remise des trophées lors de la soirée GénérationsSIM

Article 7 : Appréciation des candidatures

Les délibérations du jury ne seront pas publiées et sont sans appel. Les concurrents, dès lors qu'ils participent au concours, s'engagent à se soumettre à ses décisions.

Le jury se réserve le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les Trophées, s'il estime après examen des candidatures, qu'elles ne répondent pas aux critères du concours.

Il se réserve le droit de refuser les dossiers incomplets ou ne répondant pas critères du concours pour quel que motif que ce soit. Il n'a pas obligation de motiver ses décisions, qui sont sans recours.

Article 8 : Annulation, modification du concours

L'organisateur se réserve le droit en cas de nécessité de reporter, modifier ou annuler le présent concours, de trancher immédiatement et en dernier ressort en fonction des difficultés pouvant survenir à l'occasion de son déroulement.

Contact / en savoir plus